

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POPOTE EBENISTE

Version:4

Date de révision: 26/01/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

| | |
|---|---|
| 1. 1. Identificateur de produit: | |
| 1. 1. 1. Nom de la préparation: | POPOTE EBENISTE |
| 1. 1. 2. Contient: | <ul style="list-style-type: none">• Huile minérale blanche• toluène |
| 1. 1. 3. UFI: | J560-V03D-200W-S6P4 |
| 1. 1. 4. EuPCS: | PC-PNT-3 - 1830 |
| 1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: | Utilisations identifiées pertinentes : Formulation à base d'émulsion stabilisée pour l'entretien et le lustrage des bois vernis anciens et modernes : acajou, marquetterie, laques noires |
| 1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: | FLUIDEMAIL Le Perray ZI La-Croix-Saint-Jacques F-78610 Le Perray en Yvelines France Tél: +33 1 34 66 97 25 Courriel: hqse@fluidemail.fr |
| 1. 4. Numéro d'appel d'urgence: | FR - INRS Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245 |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---|---|
| 2. 1. Classification de la substance ou du mélange: | Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. * Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 * * Irr. oc. 2 / H319 * * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 * |
| 2. 2. Éléments d'étiquetage: |    Danger |
| 2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: | |
| 2. 2. 2. Contient: | <ul style="list-style-type: none">• Huile minérale blanche• toluène |
| 2. 2. 3. Mention de danger: | H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| 2. 2. 4. Prévention: | P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant. P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. |
| 2. 2. 5. Intervention: | P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, dioxyde de carbone pour l'extinction. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POPOTE EBENISTE

Version:4

Date de révision: 26/01/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P301 EN CAS D'INGESTION:

P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

2. 2. 6. Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P235 Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

2. 2. 7. Elimination:

P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

2. 4. Autres dangers:

-

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- alcool éthylique
 - N° CAS: .64-17-5
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 25 < C <= 50
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
- * SGH07 * Irr. oc. 2 - H319

- Huile minérale blanche
 - N° CE: 232-455-8 - N° CAS: 8042-47-5
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304

- acide sulfurique
 - N° Id: 016-020-00-8 - N° CE: 231-639-5 - N° CAS: 7664-93-9
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH05 * Corr. cut. 1A - H314

Remarques:(Skin Corr. 1A; H314: C >= 15% - Skin Irrit. 2; H315: 5% <= C < 15% Eye Irrit. 2; H319: 5% <= C < 15%)

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 0,05

- propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
 - N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-xxxx
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0,29 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
- * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319

- Divers :

DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets systémiques, à long terme = 500 mg/m³

DNEL / Travailleurs / Cutanée / Effets systémiques, à long terme = 888 mg/kg

PNEC / Eau marine = 140.9 mg/l

PNEC / Eaux douces = 140.9 mg/l

DL50 / Cutanée / Lapin = 13900 mg/kg

DL50 / Orale / Rat = 5840 mg/kg

CL50 / Inhalation (vapeurs) / 6h / Rat = >25000 mg/l

CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 96h / Poissons = 9640 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POPOTE EBENISTE

Version:4

Date de révision: 26/01/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 24h / Daphnia magna = 9714 mg/l
Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 250 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 650

- butanone; méthyléthylcétone
 - N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457290-43-xxxx
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0,29 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
- * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319
- Divers :
 - DNEL / Travailleurs / Inhalation = 600 mg/m³
 - DNEL / Travailleurs / Cutanée = 1161 mg/kg
 - PNEC / Eaux douces = 55.8 mg/l
 - PNEC / Eau marine = 55.8 mg/l
 - DL50 / Cutanée / Lapin = 6400-8000 mg/kg
 - DL50 / Orale / Rat = 3300 mg/kg
 - CL50 / 96h / Poissons = 2293 mg/l
 - CE50 / 48h / Daphnia magna = 308 mg/l
 - CEr50 / 96h / Pseudokirchneriella subcapita = 2029 mg/l
- Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 200 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 600 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 300 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 900

- toluène
 - N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471310-51-xxxx
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 0,1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
- * SGH07 * STOT un. 3. - H336
- * SGH08 * STOT rép. 2 - H373 * Tox. asp. 1 - H304 * Irr. cut. 2 - H315 * Repr. 2 - H361
- Divers :
 - PNEC / Eaux douces = 0.68 mg/l
 - DL50 / Cutanée / Lapin = >5000 mg/kg
 - DL50 / Orale / Rat = 5000 mg/kg
 - CL50 / Inhalation (vapeurs) / 4h / Rat = 20 mg/l
 - CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 72h / Algues = 12 mg/l
 - CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 96h / Oncorhynchus mykiss = 24 mg/l
 - CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Daphnia magna = 11.5 mg/l
- Valeurs limites d'exposition
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 76,8 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 384

- amines de colophane, composés avec le chlorure de (carboxy-2 phényl)-9 bis(diéthylamino)-3,6 xanthylium et le chromate (3-) acide di sodique bis[[dihydro-4,5 méthyl-3 oxo-5 phényl-1H-pyrazolyl-4] azo] hydroxy-3 naphtalènesulfonato-1 (3-)]
 - N° CE: 308-114-5 - N° CAS: 97862-65-2
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 0,1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POPOTE EBENISTE

Version:4

Date de révision: 26/01/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 2. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 3. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriger copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 4. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: Pas d'information disponible au sujet du produit.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: dioxyde de carbone (CO₂), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POPOTE EBENISTE

Version:4

Date de révision: 26/01/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|--|---|
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Observer les réglementations de la protection du travail.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:
Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements.
Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistlage.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage:
Stocker conformément à
Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Conserver à des températures comprises entre 10°C et 40°C
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:
Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:
acier inoxydable

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pas d'information disponible au sujet du produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
• acide sulfurique :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 0,05
• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 250 - VLEP 8h00 (Valeur

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POPOTE EBENISTE

Version:4

Date de révision: 26/01/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 650
• butanone; méthyléthylcétone :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 200 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 600 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 300 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 900
• toluène :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) ppm = 20 - VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 76,8 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) ppm = 100 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 384

8.2. Contrôles de l'exposition:

- 8.2.1. Contrôles techniques appropriés:
Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
- 8.2.2. Protection des yeux:
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
- 8.2.3. Protection des voies respiratoires:
Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- 8.2.4. Protection des mains:
Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser:
- 8.2.5. Protection de la peau et du corps:
Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
- 8.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Pas d'information disponible au sujet du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- 9.1.1. État physique:
liquide
- 9.1.2. Couleur:
laiteux
- 9.1.3. Odeur:
caractéristique
- 9.1.4. Point de fusion / point de congélation:
Pas d'information disponible au sujet du produit.
- 9.1.5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:
Non déterminé.
- 9.1.6. Inflammabilité:
Liquide et vapeurs très inflammables.
- 9.1.7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:
Pas d'information disponible au sujet du produit.
- 9.1.8. Point d'éclair:
<23°C
- 9.1.9. Température d'auto-inflammation:
Pas d'information disponible au sujet du produit.
- 9.1.10. Température de décomposition:
Pas d'information disponible au sujet du produit.
- 9.1.11. PH:
Non applicable.
- 9.1.12. Solubilité:
soluble dans la plupart des solvants organiques

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POPOTE EBENISTE

Version:4

Date de révision: 26/01/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|--|---|
| 9. 1. 13. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 9. 1. 14. Pression de vapeur: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 9. 1. 15. Densité de vapeur relative: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 9. 1. 16. Densité et / ou densité relative: | 0.9+-0.02 |
| 9. 1. 17. Caractéristiques des particules: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 9. 1. 18. Viscosité cinématique: | Non déterminé. |
| 9. 2. Autres informations: | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Le produit est stable lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Eviter la chaleur extrême. Eloigner de toute source d'inflammation. |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008: | |
| 11. 1. 1. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |
| 11. 1. 2. Inhalation: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |
| 11. 1. 3. Contact avec la peau: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |
| 11. 1. 4. Contact avec les yeux: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |
| 11. 1. 5. Ingestion: | se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances |
| 11. 2. Informations sur les autres dangers: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|--------------------------------------|---|
| 12. 1. Toxicité: | Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POPOTE EBENISTE

Version:4

Date de révision:26/01/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|--|--|
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Conformément à l'annexe XIII du règlement CE n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH) : le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très persistant et très bioaccumulable). |
| 12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 12. 7. Autres effets néfastes: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 12. 8. Information(s) supplémentaire(s): | Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification: | 1263 |
| 14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU: | MATIERES APPARENTES AUX PEINTURES |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID): | |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 3. 3. Code de restriction en tunnels: | D/E |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG): | |
| 14. 4. 1. Classe: | 3 |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage: | II |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA): | |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Non selon étiquetage 5.2.1.8 ADR/RID et 5.2.1.6.3 IMDG |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 14. 8. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

| | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Informations relatives à l'emballage voir rubrique 2. Réalisé conformément au règlement n°1272/2008 et ses modifications |
|--|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

POPOTE EBENISTE

Version:4

Date de révision: 26/01/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

| | |
|---|---|
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Pas d'évaluation de la sécurité chimique réalisée sur les mélanges. |
| 16. AUTRES INFORMATIONS | |
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H315 Provoque une irritation cutanée. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>. |
| 16. 2. Avis ou remarques importantes: | Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. |
| 16. 3. Restrictions: | Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. |
| 16. 4. Historique: | |
| 16. 4. 1. Date de la première édition: | 12/06/2015 |
| 16. 4. 2. Date de la révision précédente: | 24/09/2021 |
| 16. 4. 3. Date de révision: | 26/01/2023 |
| 16. 4. 4. Version: | 4 |
| 16. 5. Réalisé par: | N.TISSION |